



### **Sommaire des dépenses et affectations**

Administration générale	1 970 879 \$
Sécurité publique	1 770 340 \$
Transport routier	2 638 364 \$
Hygiène du milieu	1 241 275 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	538 150 \$
Loisirs	1 815 811 \$
Culture	403 460 \$
Autres dépenses (frais de financement)	918 014 \$
Remboursement en capital	1 138 600 \$
Immobilisation	550 000 \$
Plus : affectations	
Affectation - fonds de roulement	205 500 \$

**Grand total des dépenses et affectations** **13 190 393 \$**

- 3- Que conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*, un document explicatif du budget sera publié gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Adoption du Programme triennal en immobilisations (PTI) pour les années 2026, 2027 et 2028**

**2025-1215-479**

Considérant qu'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations des années 2026, 2027 et 2028 fait partie intégrante de ce procès-verbal;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations des années 2026, 2027 et 2028 comme suit :

Identification	Coût brut		
	2026	2027	2028
01 - Aqueducs et égouts	511 000 \$	216 000 \$	6 269 666 \$
02 - Chemins, rues et route	2 727 000 \$	2 117 000 \$	712 000 \$
03 - Véhicules	0 \$	250 000 \$	200 000 \$
04 - Parcs et espaces verts	4 614 000 \$	4 455 000 \$	300 000 \$
05 - Bâtiments	200 000 \$	215 000 \$	0 \$
06 - Communications et signalétique	53 300 \$	69 685 \$	169 685 \$
07 - Autres	0 \$	0 \$	0 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 105 300 \$</b>	<b>7 322 685 \$</b>	<b>7 651 351 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 079 336 \$</b>		

Identification	Financement spécifique			
	Titre	2026	2027	2028
01 - Aqueducs et égouts		420 000 \$	200 000 \$	769 666 \$
02 - Chemins, rues et route		1 533 683 \$	1 075 000 \$	100 000 \$
03 - Véhicules		0 \$	0 \$	0 \$
04 - Parcs et espaces verts		4 500 000 \$	2 125 000 \$	0 \$
05 - Bâtiments		85 000 \$	0 \$	0 \$
06 - Communications et signalétique		0 \$	0 \$	0 \$
07 - Autres		0 \$	0 \$	0 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>6 538 683 \$</b>	<b>3 400 000 \$</b>	<b>869 666 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 808 349 \$</b>		

Identification	Coût net			
	Titre	2026	2027	2028
01 - Aqueducs et égouts		91 000 \$	16 000 \$	5 500 000 \$
02 - Chemins, rues et route		1 193 317 \$	1 042 000 \$	612 000 \$
03 - Véhicules		0 \$	250 000 \$	200 000 \$
04 - Parcs et espaces verts		114 000 \$	2 330 000 \$	300 000 \$
05 - Bâtiments		115 000 \$	215 000 \$	0 \$
06 - Communications et signalétique		53 300 \$	69 685 \$	169 685 \$
07 - Autres		0 \$	0 \$	0 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 566 617 \$</b>	<b>3 922 685 \$</b>	<b>6 781 685 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 270 987 \$</b>		

Les montants apparaissant dans le tableau sont basés sur des estimés préliminaires. Les travaux et acquisitions prévus pourraient être devancés, reportés ou annulés selon l'attribution ou non d'une subvention gouvernementale.

- 3- Que conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*, un document explicatif du budget sera publié gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Période de questions de 19 h 14 à 19 h 34.

Fin de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à 19 h 34.

(Signé)

Marc Pelletier

Miguel C. Rousseau

M. Marc Pelletier  
Maire

M. Miguel C. Rousseau  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Marc Pelletier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Marc Pelletier

M. Marc Pelletier  
Maire